

Compte rendu de la séance du 19 juin 2022

Secrétaire(s) de la séance:
Roger BLANC

Ordre du jour:

- Vote du compte administratif
- Vote affectation du résultat
- Vote du budget primitif

Délibérations du conseil:

Compte administratif (D 025 2022)

Le Conseil Municipal réuni,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Madame Le Maire,

DECIDE d'adopter ledit compte administratif comme suit :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		28 540.01		184 824.87		213 364.88
Opérations exercice	256 111.76	63 902.89	286 620.13	338 851.23	542 731.89	402 754.12
Total	256 111.76	92 442.90	286 620.13	523 676.10	542 731.89	616 119.00
Résultat de clôture	163 668.86			237 055.97		73 387.11
Restes à réaliser	67 668.01	72 428.61			67 668.01	72 428.61
Total cumulé	231 336.87	72 428.61		237 055.97	67 668.01	145 815.72
Résultat définitif	158 908.26			237 055.97		78 147.71

Budget Primitif (D 026 2022)

Vu les articles L2311 - 1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Considérant le projet de l'exercice 2022; du budget principal présenté par Madame Le Maire, soumis au vote par chapitre,

Section de Fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Crédits de Fonctionnement	391 785 €	319 729,03 €
Restes à Réaliser	0	0
Résultat de Fonctionnement reporté	0	72 055,97 €
Total de la section de Fonctionnement	391 785 €	391 785 €

Section d'investissement :

	Dépenses	Recettes
Crédits d'investissement	473 159,99 €	632 744,22 €
Restes à Réaliser	67 492,37 €	71 577 €
Résultat d'investissement reporté	163 688,86 €	
Total de la section d'investissement	704 321,22 €	704 321,22 €

Total au budget :

Dépenses	Recettes
1 096 106,22 €	1 096 106,22 €

Après débats, le conseil municipal décide d'adopter le budget primitif.

Affectation du résultat (D 027 2022)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Le Maire,

- après avoir entendu et ne pas avoir approuvé le compte administratif
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 237 055.97

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	184 824.87
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	155 673.86
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	52 231.10
Résultat cumulé au 31/12/2021	237 055.97
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	237 055.97
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	158 908.26
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	72 055,97
B.DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Compte de Gestion (D 028 2022)

Le Conseil Municipal réuni,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Ledit compte de gestion est adopté.